

La réglementation bio 2024

DE IT EN Indications techniques / Impressum

BASES LÉGALES SUISSES

- › Ordonnance sur l'agriculture biologique
- › Ordonnance du DEFR sur l'agriculture biologique
- › Ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique
- › Instructions de l'OFAG sur l'ordonnance bio
- › Ordonnance sur la protection des animaux, OPAn
- › Ordonnance de l'OSAV (animaux de rente)
- › Ordonnance sur les médicaments vétérinaires, OMédV
- › Ordonnance sur les paiements directs, OPD
- › Ordonnance sur la protection des eaux, OEaux
- › Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm
- › PER règles techniques

UE / INTERNATIONAL

- › L'ordonnance bio de l'UE
- › Les normes de l'IFOAM (en anglais)
- › Codex alimentarius (en anglais)

BIO SUISSE – BOURGEON

Généralités

- › Cahier des charges
- › Annexes du cahier des charges
- › Manuel du Corporate Design (part. III et IV)

Agriculture

- › Cahier des charges P. II (Prod. végétale et animale)
- › Prescriptions de triage des fruits bio
- › Exigences sociales
- › Critères d'octroi des autorisations exceptionnelles
- › Règlement des droits de licence pour la vente directe
- › Règlement des sanctions
- › Journées de cours

Transformation et commerce

- › Cahier des charges Partie III
- › Règlement des sanctions
- › Critères d'octroi des autorisations exceptionnelles

International

- › Cahier des charges Partie V
- › Manuel des importations

AUTRES DIRECTIVES SUISSES ¹

- › Demeter
- › KAG freiland (allemand)
- › Delinat

FICHES TECHNIQUES ²

En Bref

- › Version abrégée des exigences bio
- › Les nouvelles règles

Listes et informations

- › Liste des intrants
- › Liste des intrants pour la vinification
- › Listes variétales
- › Liste des aliments pour animaux
- › Affouragement (Directives de Bio Suisse)
- › Dimensions des stabulations
- › L'étiquetage des denrées alimentaires biologiques